

**Arrêté du 19 décembre 2013 portant nomination d'un fonctionnaire auprès  
de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Guyane en qualité  
de régisseuse d'avances et de recettes**

**NOR : JUSF1401038A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n° 92,681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics;*

*Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse;*

*Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués;*

*Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse;*

*Considérant l'avis référence BGT-2013 du 22 novembre 2013 de Madame la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Guyane,*

**ARRÊTE**

**Article 1**

Mme Annick FRANCIS, secrétaire administrative auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Guyane est nommée à compter du 1er janvier 2014 régisseuse d'avances et de recettes auprès de ladite direction en remplacement de Mme SCHILLINGER qui fait valoir ses droits à la retraite à compter de cette date.

**Article 2**

L'arrêté du 18 mai 2010 portant nomination d'un fonctionnaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Guyane en qualité de régisseuse d'avances et de recettes est abrogé.

**Article 3**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par le directeur interrégional Ile-de-France et outre-mer en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 19 décembre 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation,  
La chef de bureau de l'allocation des moyens,  
L'adjoint au chef du bureau de l'allocation des  
moyens,

**Vincent LUBART**